

C A N A D A

COUR SUPÉRIEURE  
(Action collective)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001130-216

---

DR. OMID ZAHEDI NIAKI

Demandeur

c.

DESJARDINS TRUST INC.

-et-

DESJARDINS INVESTMENTS INC.

-et-

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU  
QUÉBEC

Défenderesses

---

**DEMANDE DES DÉFENDERESSES  
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE**  
(Art. 574, al. 3 et 575 C.p.c.)

---

À L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S., JUGE GESTIONNAIRE DE LA PRÉSENTE INSTANCE SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LES DÉFENDERESSES EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

**I. L'ACTION COLLECTIVE PROPOSÉE**

1. Le Demandeur, au moyen de sa « *Originating Application for Authorization to Institute a Class Action and to Obtain the Status of Representative* » (« **Demande d'autorisation** »), souhaite être autorisé à intenter contre les Défenderesses une action collective visant à faire compenser le préjudice qu'auraient subi les membres du groupe dont il dit faire lui-même partie, soit :

*All persons, wherever they reside, who held or hold units of the Desjardins Funds at any time from January 17, 2005 to the date that this motion is authorized.*

2. Tel qu'il appert de la définition du groupe proposé, ce groupe est composé de personnes qui ont détenu des unités des « Desjardins Funds » à tout moment à partir de **17 janvier 2005** jusqu'à la date d'autorisation de l'action collective, le cas échéant. La période du groupe proposé s'échelonne donc sur plus de **seize (16) ans**.
3. L'expression *Desjardins Funds* est définie à la Demande d'autorisation comme incluant trois fonds (*Underlying Funds*), soit le *First Equity Fund*, le *Growth Fund* et le *Second Equity Fund*, ainsi que dix-sept (17) portefeuilles (*Portfolio Funds*) constitués de regroupements de fonds.
4. Le Demandeur allègue que les *Underlying Funds* auraient fait l'objet d'une gestion d'investissement indicielle cachée (« *Closing Indexing Strategy* ») contrairement à des représentations quant aux objectifs d'investissement, stratégies et risques des *Underlying Fund*.

5. Le Demandeur définit le « *Closet Indexing Strategy* » comme étant « *an investment strategy designed to closely track the performance of the Benchmark* » (para. 16) (nos soulignements), le « Benchmark » étant défini comme étant l'indice composé S&P / TSX.
6. Le Demandeur allègue que « *the performance of the Underlying Funds during the Class Period closely tracked the Benchmark (before management fees) and did not outperform the Benchmark once accounting for management fees* » (para. 68).
7. Pour étayer ces allégations, le Demandeur présente, au paragraphe 68 de la Demande d'autorisation, des graphiques illustrant la performance des *Underlying Funds* et de l'indice composé S&P / TSX durant la période visée par l'action collective.
8. Le Demandeur allègue plusieurs causes d'action à l'encontre de l'une ou l'autre des défenderesses en vertu du *Code civil du Québec*, de la *Charte des droits et libertés de la personne*, de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et d'autres provinces canadiennes et réclame des dommages, incluant des dommages exemplaires.
9. Quant à son recours personnel contre les défenderesses, le Demandeur allègue (para. 89-95) qu'il a acheté des unités du *Portfolio Fund Chorus II High Growth Portfolio* en 2015, pour une somme de 5 434,35\$, lequel détenait alors des unités du *Underlying Fund Growth Fund*, et qu'au 9 février 2021, il détenait toujours des unités de ce même portefeuille (maintenant intitulé le *Portfolio Fund Chorus II Aggressive Growth Portfolio*).

## II. LE PROTOCOLE DE L'INSTANCE

10. Faisant suite aux discussions lors de la conférence de gestion tenue devant vous le 17 avril 2021, le protocole de l'instance convenu entre les parties et transmis au Tribunal le 6 mai 2021 prévoit deux demandes des défenderesses pour permission de déposer une preuve appropriée :
  - la première, prévue à l'étape 1 du protocole, prévoit que les défenderesses déposeront une Demande pour permission d'interroger le représentant au plus tard le 29 mai 2021. Cette demande a déjà été déposée et elle a été plaidée devant vous le 13 juillet 2021; et
  - la seconde, prévue à l'étape 6 du protocole, prévoit que les défenderesses déposeront la présente Demande pour permission de produire une preuve appropriée et de déposer une expertise (le cas échéant) au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021.
11. La présente demande porte uniquement sur la permission de déposer une preuve appropriée par la production de pièces et d'une déclaration assermentée au dossier de la Cour.

## III. PRÉSENTATION D'UNE PREUVE APPROPRIÉE PAR LA PRODUCTION DE PIÈCES AU DOSSIER DE LA COUR ET D'UNE DÉCLARATION ASSERMENTÉE

12. Au stade de l'autorisation, le Tribunal doit pouvoir s'appuyer sur une assise factuelle suffisante pour exercer sa discrétion et évaluer les conditions d'autorisation prévues à l'article 575 C.p.c.
13. Or, il appert que l'action telle que décrite à la Demande d'autorisation est en partie prescrite, le tout contrairement au critère prévu à l'article 575 (2).
14. En effet, la documentation disponible publiquement depuis le 17 janvier 2005 permettait au Demandeur et aux membres du groupe de comparer la performance des *Underlying Funds* à la performance de l'indice composé S&P / TSX et d'évaluer si la performance des *Underlying Funds* « *closely track[ed] the performance of the Benchmark* », comme il est allégué à la Demande d'autorisation.

15. De plus, la documentation disponible publiquement depuis le 17 janvier 2005 permettait au Demandeur et aux membres du groupe de connaître l'inventaire complet du portefeuille de placement des *Underlying Funds* (incluant la liste des titres ainsi que la juste valeur de chaque titre au sein du fond) au 30 septembre et au 31 mars de chaque année. Le Demandeur et les membres du groupe avaient donc toute l'information pour juger du caractère adéquat des investissements des *Underlying Funds*.
16. En conséquence, les défenderesses souhaitent produire au dossier de la Cour la documentation publique suivante sous les cotes D-1 à D-64 :
1. Les **états financiers annuels audités** des *Underlying Funds* du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2020 (pièces D-1 à D-16). Ces rapports contiennent l'inventaire complet du portefeuille de placement des *Underlying Funds* au 30 septembre de chaque année;
  2. Les **états financiers intermédiaires** des *Underlying Funds* du 31 mars 2005 au 31 mars 2020 (pièces D-16 à D-32). Ces rapports contiennent l'inventaire complet du portefeuille de placement des *Underlying Funds* au 31 mars de chaque année;
  3. Les **rapports annuels de la direction sur le rendement du Fonds** des *Underlying Funds* du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2020 (pièces D-33 à D-48). Ces rapports contiennent (i) le pourcentage de rendements composés annuels des *Underlying Funds* (après déduction des frais et dépenses) ainsi que (ii) le pourcentage de rendements composés annuels de l'indice composé S&P / TSX au 30 septembre de chaque année;
  4. Les **rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du Fonds** des *Underlying Funds* du 31 mars 2006 au 31 mars 2020 (pièces D-49 à D-63). Ces rapports contiennent (i) le pourcentage de rendements composés annuels des *Underlying Funds* (après déduction des frais et dépenses) ainsi que (ii) le pourcentage de rendements composés annuels de l'indice composé S&P / TSX au 31 mars de chaque année;
  5. Les **rapports mensuels** des *Underlying Funds* pour la période du 30 septembre 2013 au 31 janvier 2021 (pièce D-64). Ces rapports fournissent sur une base mensuelle le pourcentage de rendements annuels composés des *Underlying Funds* ainsi qu'un graphique de l'évolution du rendement d'un montant de 10 000\$ investi dans les *Underlying Funds*.
17. La déclaration assermentée de Philippe Bégin, Directeur principal, Service et Opérations, Garde de valeurs et Comptabilité de Fonds chez Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc., confirme l'authenticité et le contenu des pièces D-1 à D-64, ainsi que leur accessibilité aux détenteurs d'unités des *Underlying Funds* et / ou des *Portfolio Funds*.
18. La déclaration assermentée et ces pièces sont essentielles pour que le Tribunal apprécie les informations accessibles au Demandeur et aux membres du groupe sur la performance des *Underlying Funds* et celle de l'indice composé S&P / TSX, puisque le recours du Demandeur est fondé sur des similitudes alléguées entre la performance des *Underlying Funds* et de l'indice composé S&P / TSX.
19. La déclaration assermentée et ces pièces sont utiles, pertinentes, et nécessaires pour éclairer la Cour quant à la question de savoir si les faits allégués par le Demandeur paraissent justifier les conclusions recherchées au sens l'art. 575, paragr. 2° C.p.c pour l'ensemble du groupe visé par l'action collective, qui couvre une période plus de 16 ans.

20. Cette preuve permettra également aux parties de circonscrire le groupe visé par l'action collective en cas d'autorisation, le tout dans le respect du principe de proportionnalité (article 18 C.p.c.).

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**ACCORDER** la permission aux défenderesses de produire la déclaration assermentée de Philippe Bégin, jointe à la présente;

**ACCORDER** la permission aux défendeurs de produire les pièces D-1 à D-64 jointes à la présente;

**LE TOUT**, sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 29 septembre 2021

*Norton Rose Fulbright Canada SENCEL, s.e.*

---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
(Me Sophie Melchers / Me François-David Paré /  
Me Caroline Béclair)  
Avocats des défenderesses

1, Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1  
Téléphone : 514.847.4784 / 514.847.4511  
Télécopieur : 514.286.5474  
Courriel : [sophie.melchers@nortonrosefulbright.com](mailto:sophie.melchers@nortonrosefulbright.com)  
[francois-david.pare@nortonrosefulbright.com](mailto:francois-david.pare@nortonrosefulbright.com)  
[caroline.belair@nortonrosefulbright.com](mailto:caroline.belair@nortonrosefulbright.com)  
Notification : [Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)  
Notre référence : 1001156473

## **LISTE DES PIÈCES**

---

- PIÈCE D-1 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2005
- PIÈCE D-2 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2006
- PIÈCE D-3 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2007
- PIÈCE D-4 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2008
- PIÈCE D-5 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2009
- PIÈCE D-6 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2010
- PIÈCE D-7 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2011
- PIÈCE D-8 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2012
- PIÈCE D-9 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2013
- PIÈCE D-10 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2014
- PIÈCE D-11 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2015
- PIÈCE D-12 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2016
- PIÈCE D-13 :** États financiers annuels vérifiés au 30 septembre 2017
- PIÈCE D-14 :** États financiers annuels audités au 30 septembre 2018
- PIÈCE D-15 :** États financiers annuels audités au 30 septembre 2019
- PIÈCE D-16 :** États financiers annuels audités au 30 septembre 2020
- PIÈCE D-17 :** Rapport semestriel au 31 mars 2005
- PIÈCE D-18 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2006
- PIÈCE D-19 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2007
- PIÈCE D-20 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2008
- PIÈCE D-21 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2009
- PIÈCE D-22 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2010
- PIÈCE D-23 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2011
- PIÈCE D-24 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2012
- PIÈCE D-25 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2013
- PIÈCE D-26 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2014

- PIÈCE D-27 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2015
- PIÈCE D-28 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2016
- PIÈCE D-29 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2017
- PIÈCE D-30 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2018
- PIÈCE D-31 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2019
- PIÈCE D-32 :** États financiers intermédiaires au 31 mars 2020
- PIÈCE D-33 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2005
- PIÈCE D-34 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2006
- PIÈCE D-35 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2007
- PIÈCE D-36 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2008
- PIÈCE D-37 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2009
- PIÈCE D-38 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2010
- PIÈCE D-39 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2011
- PIÈCE D-40 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2012
- PIÈCE D-41 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2013
- PIÈCE D-42 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2014
- PIÈCE D-43 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2015
- PIÈCE D-44 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2016
- PIÈCE D-45 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2017
- PIÈCE D-46 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2018
- PIÈCE D-47 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2019
- PIÈCE D-48 :** Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds au 30 septembre 2020
- PIÈCE D-49 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2006
- PIÈCE D-50 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2007
- PIÈCE D-51 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2008
- PIÈCE D-52 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2009
- PIÈCE D-53 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2010

- PIÈCE D-54 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2011
- PIÈCE D-55 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2012
- PIÈCE D-56 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2013
- PIÈCE D-57 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2014
- PIÈCE D-58 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2015
- PIÈCE D-59 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2016
- PIÈCE D-60 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2017
- PIÈCE D-61 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2018
- PIÈCE D-62 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2019
- PIÈCE D-63 :** Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds au 31 mars 2020
- PIÈCE D-64 :** Rapports mensuels de septembre 2013 à janvier 2021

Montréal, le 29 septembre 2021

*Norton Rose Fulbright Canada SENCER, s.e.*

---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L.,**  
s.r.l.

(Me Sophie Melchers / Me François-David Paré /  
Me Caroline Bélair)  
Avocats des défenderesses

1, Place Ville Marie, bureau 2500

Montréal (Québec) H3B 1R1

Téléphone : 514.847.4784 / 514.847.4511

Télécopieur : 514.286.5474

Courriel : [sophie.melchers@nortonrosefulbright.com](mailto:sophie.melchers@nortonrosefulbright.com)

[francois-david.pare@nortonrosefulbright.com](mailto:francois-david.pare@nortonrosefulbright.com)

[caroline.belair@nortonrosefulbright.com](mailto:caroline.belair@nortonrosefulbright.com)

Notification : [Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)

Notre référence : 1001156473

**NO : 500-06-001130-216**

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Action collective)  
**DISTRICT DE MONTRÉAL**

**DR. OMID ZAHEDI NIAKI**

Demandeur

c.

**DESJARDINS TRUST INC.**

-et-

**DESJARDINS INVESTMENTS INC.**

-et-

**FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU  
QUÉBEC**

Défenderesses

**DEMANDE DES DÉFENDERESSES  
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE  
PREUVE APPROPRIÉE**  
(Art. 574, al. 3 et 575 C.p.c.)

**O R I G I N A L**

BO-0042

#1001156473

**Me Sophie Melchers / Me François-David Paré /  
Me Caroline Bélaïr**  
**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA**  
S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1, Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA  
Téléphone : 514.847.4747  
Télécopie : +1 514.286.5474

[Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)